



Département du Gers  
Arrondissement : AUCH  
COMMUNE DE PRENERON

**ARRETE**  
**AR\_2021\_008**

Démission agent technique

**Le Maire de la commune de Préneron, Guy Favarel,**

Vu la loi N° 84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la lettre recommandée avec accusé de réception, de Monsieur Xavier LABAT, en date du 11 août 2021, notifiée par un fonctionnaire de la Poste, en mairie, le 24 août 2021, par laquelle il présente sa démission à compter du 24 août 2021.

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : La démission présentée par Monsieur Xavier LABAT, au grade d'adjoint technique est acceptée à compter du 05 octobre 2021 à 12 heures 00.

**ARTICLE 2** : Monsieur Xavier LABAT est rayé des effectifs à compter de cette même date.

**ARTICLE 3** : En application des dispositions du décret N° 65-29 du 11 Janvier 1965 modifié le 28 Novembre 1983, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de PAU, dans un délai de deux mois après la notification à l'intéressé.

- soit par voie postale : villa Noulibos Cours LYAUTEY-B.P.543 - 64010 PAU CEDEX

- soit via l'adresse internet suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**ARTICLE 4** : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- Au Président du Centre de Gestion du Gers,
- Au Receveur Municipal,
- A l'Intéressé e .....

Fait à Préneron, le 21 septembre 2021

Signature de l'autorité territoriale

Notifié le :21 septembre 2021

Signature de l'agent :

